



## Convention académique de coopération

Entre les soussignés :

### **L'ACADEMIE DE RENNES**

Représentée par Monsieur Michel Quéré

Recteur de l'académie de Rennes, chancelier des universités

Et

### **LA DIRECTION REGIONALE DE LA BANQUE DE FRANCE - REGION BRETAGNE**

Représentée par Monsieur Jean-Pascal Prevet

Directeur Régional

## I-PRÉAMBULE

Participer à l'éducation économique et financière du public est une mission naturelle pour une banque centrale, actrice de la politique économique. La Banque de France contribue donc depuis de nombreuses années, avec le Ministère de l'Éducation nationale, à l'éducation des jeunes en matière d'économie, de monnaie et de finance. Cette coopération se renforce encore aujourd'hui au travers de la création de la Cité de l'Économie et de la Monnaie.



Partageant la même volonté de renforcer la coopération entre le monde de l'école et le monde professionnel, l'académie de Rennes et la direction régionale de la Banque de France-région Bretagne ont souhaité signer une convention de partenariat afin de pérenniser les actions mises en œuvre et développer de nouveaux axes de coopération.

Cette convention s'inscrit dans les orientations du projet académique qui définit comme objectif prioritaire « la mise en place de parcours visant à assurer à chaque jeune accueilli au sein du système éducatif l'accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et à terme d'une insertion sociale réussie ».

Les actions proposées dans le cadre de ce partenariat permettront:

- de promouvoir la culture économique et financière dans l'académie ;
- d'accompagner le « parcours Avenir », parcours individuel d'information et d'orientation des élèves ;
- de favoriser la diversité en mettant en place toute action visant à garantir l'égalité des chances ;
- d'accompagner la formation des élèves et des étudiants du collège au post-baccalauréat sur les mécanismes économiques, monétaires et financiers ;
- de contribuer à la formation des personnels enseignants et d'encadrement de l'Éducation nationale.

## II-AXES DE COLLABORATION

### 1. Information et orientation

La Banque de France et l'académie de Rennes accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes en matière d'orientation et d'information des élèves. Les actions proposées visent à favoriser la construction du « **parcours Avenir** » des collégiens et les lycéens, permettre la découverte du monde économique et professionnel et l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Elles intègrent les questions liées à la lutte contre toute forme de discrimination et à la promotion de l'égalité des chances.



Dans ce contexte la Direction Régionale de la Banque de France propose notamment :

- **l'accueil d'élèves de troisième en séquence d'observation en milieu professionnel dans les succursales de la Banque de France ;**
- **l'accueil de collégiens des établissements du réseau de l'éducation prioritaire à l'occasion de séquences d'information collectives ;**
- **des interventions de professionnels de la Banque de France sur leurs métiers et les formations qui y conduisent :**
  - En classe de Seconde, ces interventions peuvent s'inscrire dans le cadre des enseignements d'exploration (sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion). Elles permettent la découverte des métiers de la banque et la compréhension du rôle de la Banque de France dans l'économie. Il s'agit aussi, pour les élèves, d'une sensibilisation économique et financière ;
  - En classe de Première et de Terminale générale et technologique, ces interventions portent principalement sur les métiers de la banque et de la finance et sur les différents cursus de formation. Elles apportent également un éclairage sur les modalités de recrutement de la Banque de France ;
  - En classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E), au diplôme de comptabilité et de gestion (D.C.G) et en BTS, la Banque de France pourra être sollicitée par les enseignants pour des interventions ponctuelles afin d'améliorer la connaissance des étudiants sur le monde économique et professionnel. Des cadres de la Banque de France pourront être invités à participer aux jurys des oraux blancs de concours.

## **2. Formation des élèves et des étudiants**

- **Formation des élèves et participation aux projets mis en place par les équipes pédagogiques**

La Banque de France pourra apporter son soutien aux équipes d'enseignants des lycées généraux, technologiques et professionnels et accompagner les initiatives permettant d'enrichir et d'illustrer, au travers d'objets d'études, les enseignements dans le cadre des programmes d'économie

- **Stages ou périodes de formation en milieu professionnel**

Selon des modalités qui seront arrêtées par les membres du comité de pilotage, la Banque de France s'engage à accueillir sur ses sites bretons des élèves ou étudiants de lycées de l'académie qui, dans le cadre de leur cursus scolaire (baccalauréat professionnel ou BTS), doivent effectuer une période en entreprise. Les spécialités de formation concernées pourront-être: gestion-administration, comptabilité et gestion, communication...

- **Participation aux dispositifs académiques visant à développer l'esprit d'entreprendre**

Dans l'académie de Rennes, trois dispositifs visant à développer l'esprit d'entreprendre sont proposés aux lycéens et étudiants de BTS : « **Une Entreprise Dans Votre Lycée** », « **Tournoi de Gestion** », « **Mention Régionale Création d'Entreprise** ».

En tant qu'acteur reconnu du développement économique, le soutien que la Banque de France pourra apporter à ces dispositifs constitue un axe important de la coopération avec l'académie de Rennes et les autres acteurs impliqués dans ces dispositifs (chambres consulaires, fédérations professionnelles, représentants d'employeurs et région Bretagne).

### 3. Formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale

La Banque de France propose de contribuer, dans son champ de compétences, à l'information et à la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.

- **Accueil de personnels d'encadrement stagiaires**

La Banque de France propose d'accueillir des personnels d'encadrement stagiaires (personnels de direction, inspecteurs) qui, dans le cadre de leur formation, doivent effectuer un stage d'une semaine en entreprise ou dans une administration régaliennne.

- **Information des enseignants de sciences économiques et sociales et d'économie-gestion**

La Banque de France propose d'associer les enseignants ainsi que les corps d'inspection aux conférences qu'elle organise en partenariat avec la Faculté des sciences économiques de Rennes dans le cadre du Master banque finance.

- **Mise à disposition de supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants**

Afin de renforcer la culture économique monétaire et financière des élèves et des étudiants, des supports pédagogiques conçus par la Banque de France sur la monnaie, la politique monétaire, les crises financières... pourront être diffusés auprès des équipes pédagogiques avec le relais des corps d'inspection concernés.

- **Découverte de la Cité de l'Économie et de la Monnaie**



En attendant l'ouverture d'un lieu d'implantation physique qui ouvrira ses portes à Paris en 2018, la Cité est déjà présente à travers toute la France notamment via son site internet, ses réseaux sociaux, son exposition itinérante et ses conférences.

**Le site internet de la cité l'Économie et de la Monnaie** ([www.citeco.fr](http://www.citeco.fr)) propose des ressources actualisées : ressources statistiques et dossiers thématiques, enquêtes de conjoncture, jeux sérieux d'économie-gestion, vidéos, fiches et kit pédagogiques.

Les partenaires pourront convenir des modalités de promotion de ce site vers les enseignants et les élèves.

### 4. Communication

Les actions conduites dans le cadre de ce partenariat académique pourront être valorisées par

une communication propre à chaque signataire (site internet de l'académie de Rennes, site internet de la Banque de France, documents de communication interne).

Les actions de communication vers les médias feront l'objet d'une décision et d'une communication concertée.

### III-MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par la Banque de France et l'académie de Rennes. Les actions prioritaires seront déterminées annuellement lors de la rencontre du groupe de pilotage.

#### 1. Composition et mission du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est composé de la manière suivante :

- **Pour l'académie de Rennes :**
  - le Recteur ou son représentant ;
  - le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue ou son représentant ;
  - le Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation ;
  - les représentants des corps d'inspection des disciplines concernées ;
  - Le chargé de mission relation école entreprise (R2E).
  
- **Pour la Banque de France :**
  - Le Directeur régional ou son représentant ;
  - Le Directeur des affaires régionales ou son représentant ;

Le groupe de pilotage pourra convier toute personne qualifiée en fonction de l'ordre du jour.

#### 2. Confidentialité

Les informations recueillies au sein des établissements de la Banque de France ont un caractère strictement confidentiel. L'obligation de confidentialité s'applique aux élèves, aux étudiants ainsi qu'aux personnels de l'Éducation nationale accueillis dans les succursales de la Banque de France qui s'engageront individuellement, lors de la signature de leur convention de stage, au respect de cette clause.

Cette clause de confidentialité vaut également pour les informations recueillies au sein de l'Éducation nationale.

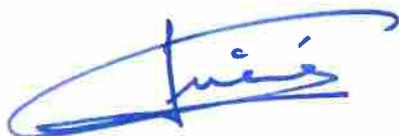
#### IV - DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des 2 parties. Elle peut également être résiliée par l'académie de Rennes ou par la Banque de France sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Rennes, le 27/10/2016

**Pour l'académie de Rennes**  
Le Recteur de l'académie  
Michel Quéré



**Pour la Banque de France,**  
Le Directeur Régional  
Jean-Pascal Prevet

